

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2021

Nombre de membres

| | |
|---|----|
| en exercice | 38 |
| présents | 26 |
| absents ayant donné pouvoir ou procuration | 7 |
| Absents | 5 |
| Votants | 32 |
| Pour | 32 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Date de la convocation

1^{ER} Octobre 2021

Date d'affichage

12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI .

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marie-Toussainte SISTI-BALARD à Marie MONTI FOUILLERON, Marion PAOLINI à Angèle MANFREDI, Anne Marie CHIODI à Agnulina ANDREANI, Christian PAOLI à Jean Jacques FRATICELLI Lisa FRANCISCI à Muriele ELEGANTINI, Josette FERRARI à François TIBERI, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents : Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Philippe GIOVANNI, Stella MORACCHINI.

Secrétaire de séance : Guillaume SANTONI.

Délibération n° 5721 Objet : Modification plan financement Etude Pré Opérationnelle 2e OPAH (Opération Programmée Amélioration de l'Habitat) et demande de financement (Annule et remplace la délibération n°2921 du 30 mars 2021)

La première phase d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale (OPAH-RR) de la Communauté de Communes Fium'Orbu-Castellu a débuté en 2017 et se terminera en 2022.

Une deuxième phase d'OPAH est programmée par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour sur la période 2022-2027.

Elle complètera la première phase de par sa qualification d'OPAH RU (Renouvellement Urbain) en prenant notamment en compte :

- L'habitat indigne ;
- La précarité énergétique ;

- Les copropriétés fragiles, ou dégradées ;
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ;
- La remise sur le marché de logements locatifs conventionnés (propriétaires bailleurs).
- La résorption de la vacance ; et un appui particulier pour les problématiques domaniales (indivision, biens sans maitres...) en collaboration avec le GIRTEC
- Le recyclage des espaces vacants au-dessus des commerces ,
- La redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Une étude pré opérationnelle doit être effectuée par un bureau d'étude spécialisé. Il permettra à la CCFC de définir une stratégie d'action.

Elle sera décomposée en 3 volets :

- 1- une évaluation de l'OPAH 2017-2022
- 2- étude pré-opérationnelle d'OPAH RU 2022-2027
- 3- Projet d'ORT sur la CC Fium'Orbu Castellu

L'étude pré opérationnelle est évaluée à 100 000€HT

Le plan de financement pourra être le suivant :

- 50% ANAH..... 50 000 €
- 17.5% Collectivité de Corse..... 17 500 €
- 12.5% Banque des Territoires.....12 500 €
- 20% ComComFium'Orbu Castellu.....20 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte le plan de financement ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire;
- Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président